

## Le point sur l'ADSL

Vous êtes nombreux à nous solliciter à propos de l'ADSL. Par ailleurs, les débuts chaotiques de la solution alternative "WI-MAX", ajoutent encore à la confusion et renforcent le sentiment de frustration. Cette irritation transparaît de façon évidente dans vos courriers, mails ou contacts à l'accueil de la mairie. Cette impatience, légitime, conduit trop souvent à rechercher des "coupables". Elle s'appuie sur une argumentation souvent erronée qui démontre une méconnaissance des contraintes technologiques et des obligations des décideurs. Aussi, il nous a paru nécessaire de faire le point sur ce dossier à partir des questions généralement posées.

### FRANCE TELECOM EST-IL TENU D'INSTALLER UN REPARTITEUR ADSL SUR NOTRE COMMUNE ?



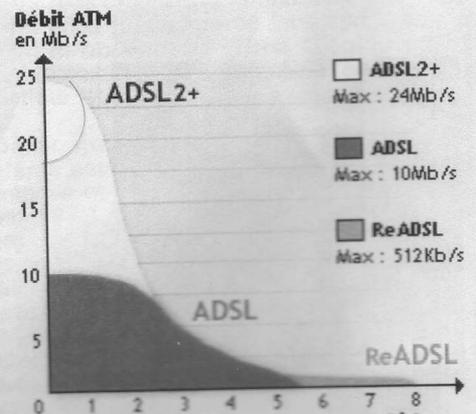
Parmi les boucs émissaires, France Télécom, a incontestablement vos faveurs. Pourtant, il est souhaitable de rappeler que les obligations légales de service public imposent à France Télécom de mettre en place les infrastructures téléphoniques mais, en aucun cas, celles nécessaires au déploiement de l'ADSL. Les déboires rencontrés avec la technologie "WI-MAX" font du Conseil Général votre "second coupable". Là encore, il est bon de préciser que le déploiement de l'ADSL n'est ni une compétence, ni une obligation légale pour le Département. Même si elle ne donne pas satisfaction, et loin s'en faut, la solution "WI-MAX" est le résultat d'une politique volontariste et coûteuse (plusieurs dizaines de millions d'euros) engagée par l'ancienne majorité départementale et poursuivie par la nouvelle équipe.

Cette politique est à mettre au crédit du Département dans la mesure où l'objectif recherché, à terme, est l'accès à Internet haut débit pour tous les seine-et-marnais. Il est donc injuste de porter un jugement négatif définitif en s'appuyant seulement sur une mise en service difficile.

Enfin, certains d'entre vous souhaiteraient que la commune crée son propre réseau comme elle le ferait pour l'eau ou l'assainissement. Lorsque nous créons un réseau d'eau ou d'assainissement, c'est pour plusieurs décennies. D'autre part, les coûts de réalisation sont étalés dans le temps vu que l'on procède par tranches annuelles de travaux. Enfin, les technologies utilisées n'évoluent pratiquement pas : leur risque d'obsolescence, leurs coûts de maintenance et de fonctionnement sont donc faibles. Pour ce qui est d'un réseau privé ADSL, la situation est tout autre. L'investissement initial est conséquent et insupportable pour les finances communales. A celui-ci, il convient d'ajouter les coûts de maintenance et d'actualisation des systèmes liés à des technologies en perpétuelle évolution. Il serait donc hasardeux de se lancer dans une telle aventure sans prendre le risque de se voir reprocher demain ce que tout le monde demande aujourd'hui.

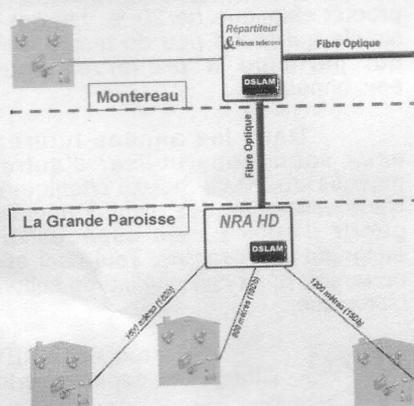
### POURQUOI NE PEUT-ON PAS ACCEDER A L'ADSL A LA GRANDE PAROISSE ?

Le téléphone de votre domicile est relié au central téléphonique de Montereau par une ligne constituée d'une paire de fils en cuivre. Un signal envoyé par le central vers un abonné perd de sa puissance tout au long du trajet : c'est le phénomène d'atténuation. Ce phénomène n'est pas gênant pour la transmission d'une conversation téléphonique, mais il l'est pour la transmission de données numériques entre deux ordinateurs éloignés. La puissance du signal décroît rapidement avec la longueur de la ligne. On comprend donc qu'il existe une longueur de ligne critique pour laquelle le signal devient trop faible et donc inexploitable (voir courbe ci-contre). Cette longueur de ligne critique est d'environ 6 km. Un ordinateur connecté à une ligne dont la longueur est supérieure à 6 km ne peut donc pas recevoir ou envoyer des données numériques. C'est ce qui se passe pour la grande majorité des abonnés de La Grande Paroisse. Inutile d'invoquer la fatalité ou de voir là le résultat d'une action délibérée et malveillante visant à nous priver de cette technologie, les seules raisons qui nous privent de ce service sont uniquement d'ordre technique. Elles nécessitent d'importantes et coûteuses transformations du réseau téléphonique existant qui doivent être programmées et étalées dans le temps. Les solutions pour remédier à ce problème sont les suivantes :



- construire un nouveau central à La Grande Paroisse : impensable
- utiliser une technologie qui permet de s'affranchir du phénomène d'atténuation : c'est la fibre optique
- recourir à des solutions n'utilisant pas de lignes téléphoniques : c'est le "WI-MAX" solution hertzienne proposée par le département

### N'Y A-T-IL AUCUNE PERSPECTIVE DANS L'IMMEDIAT ?



Même s'il a démontré ses faiblesses et sa faible attractivité, le "WI-MAX" déployé par le Conseil Général est, à ce jour, la seule solution alternative capable d'offrir un rapport performances/coût acceptable pour un particulier. Cependant, elle doit être prise comme une transition en attendant une solution plus performante. Cette solution performante est le NRA-HD : Nœud de Raccordement d'Abonnés au Haut Débit. Il aurait dû être mis en service en novembre 2006 mais la date est reportée, une nouvelle fois pourrait-on dire, à octobre 2007.

### Qu'est-ce qu'un NRA-HD ?

C'est un nouvel équipement, appelé sous-répartiteur, qui serait installé à La Grande Paroisse. Il serait relié au central de Montereau par une ligne en fibre optique permettant ainsi de s'affranchir du phénomène d'atténuation entre les deux lieux. De ce fait, il serait ainsi limité à la seule portion du réseau restant en fils cuivre c'est-à-dire celle reliant le sous-répartiteur à chacun des abonnés. (Voir schéma de principe ci-contre). Dans un an, et sous réserve qu'il n'y ait pas d'autre report d'ici là, c'est une solution qui permettra donc d'accéder enfin au Haut Débit.

**EST-IL POSSIBLE ACTUELLEMENT D'ACCEDER A L'ADSL PAR UNE SOLUTION AUTRE QUE CELLE PROPOSEE PAR LE DEPARTEMENT ?**

La réponse vous surprendra peut-être mais c'est...OUI !

Courant 2005, le central de Montereau est passé à la nouvelle norme ADSL : l'ADSL2+. Celle-ci permet d'obtenir un signal de départ plus puissant, donc d'une portée plus importante. La longueur de ligne au-delà de laquelle il devient inexploitable passe ainsi de 6 à près de 8 km (voir courbes ci-dessus). Ce gain d'environ 2 km est appelé ReADSL que l'on peut traduire par : Réseau Étendu ADSL. Cependant, vous pouvez d'emblée oublier vos rêves de télévision par internet : dans des conditions optimum, les débits peuvent atteindre 1Mb/s mais de manière générale, ils sont compris entre 512 et 128 kb/s. Rien d'exceptionnel donc, mais ces chiffres comparés aux 56 kb/s disponibles actuellement font presque figure d'un luxe inaccessible.

Autre restriction, et de taille celle-là, il n'y a, à notre connaissance, qu'un seul fournisseur d'accès qui propose cette offre : France Télécom. Pour connaître l'éligibilité de votre ligne à cette offre, il suffit de vous connecter sur le site : [www.degrouptest.com](http://www.degrouptest.com), vous tapez votre numéro de téléphone, votre code postal, puis vous démarrez le test. Vous allez obtenir un écran de réponse identique à celui présenté ci-dessous (test pour la mairie) qui vous indiquera probablement que votre ligne est éligible.

**Information selon laquelle La Grande Paroisse sera raccordée à un NRA-HD le 16 octobre 2007**

Données du cache, 09/10/06 15:06:41 - DegroupTest v3.63 du 21/09/2006

Les débits indiqués sur DegroupTest sont des débits IP (et non des débits de ligne). Pour en savoir plus sur les types de raccordement (option 1, option 3, option 4) voir la page d'information.

**Les services en rouge ne sont pas accessibles**

**Les services en vert sont accessibles**

INFORMATIONS TECHNIQUES	
Ligne testée :	N/D : DONNÉES DU CACHE
<b>Caractéristiques générales de la ligne :</b>	
Votre ligne va être migrée sur un NRA HD.	
Code NRA-HD : LGB77 - Date prévue : 2007-10-16.	
Cette migration vous permettra d'obtenir un meilleur débit.	
Code Commutateur Local :	MTR77 [Fiche détaillée]
Nom Commutateur Local :	MONTREAU FAULT YONNE
Longueur de ligne :	7120 mètres [±]
Affaiblissement :	79.24 dB
[Estimation] Débit descendant ADSL :	59 kbps (7 ko/s)
[Estimation] Débit ascendant ADSL :	10 kbps (7 ko/s)
Plaque ADSL :	Télécom :
Type de DSLAM :	ALCATEL OU ECI
NRA compatible ADSL2+ FT :	Oui
NRA compatible ReADSL FT :	Oui

ÉLIGIBILITÉ	
<b>Offres FT Internet IP/ADSL :</b>	
IP ADSL 512 (512/128 Kbps)	IMPOSSIBLE
IP ADSL 1024 R (1024 Kbps/128 Kbps)	IMPOSSIBLE
IP ADSL 1024 Pro (1024 Kbps/256 Kbps)	IMPOSSIBLE
IP ADSL 2048/256 (2048 Kbps/256 Kbps)	IMPOSSIBLE
IP ADSL Max (jusqu'à 8 Mégas/800kbps)	IMPOSSIBLE
IP ADSL Max 2+ (jusqu'à 10 Mégas/1Mbps)	IMPOSSIBLE
Des offres s'appuyant sur le réseau France Télécom sont disponibles chez <a href="#">Club Internet</a> et <a href="#">Orange</a> jusqu'à 18 Mégas mais aussi chez de nombreux autres fournisseurs français jusqu'à 8 Mégas : <a href="#">Alice</a> , <a href="#">AOI</a> , <a href="#">Budget Telecom</a> , <a href="#">Cegetel</a> , <a href="#">Free</a> , <a href="#">NordNet</a> , etc.	
<b>Offres ADSL Orange (cf. IP ADSL)</b>	IMPOSSIBLE
+ TV (Bouquet TV + 24/24 vidéo)	IMPOSSIBLE
+ Canal (Canal+ ou CanalSat)	IMPOSSIBLE
+ TPS (Bouquet TPS)	IMPOSSIBLE

Tels sont les éléments que nous sommes en mesure de vous apporter à propos de ce dossier passionnel. Nous espérons qu'ils auront contribué à parfaire votre information et qu'ils vous permettront d'appréhender les événements en cours ou à venir avec plus de recul et de sérénité.

Jacques VAILLANT

**Les débits difficiles du "WI-MAX"**

Le déploiement de la technologie "WI-MAX" sous maîtrise d'œuvre du Département connaît une mise en service difficile. Parmi les plaintes les plus fréquentes, celle relative au coût de l'abonnement et à l'engagement de 2 ans est la plus fréquente. Malheureusement, les

critiques ne s'arrêtent pas là. D'abord, la zone couverte est, à ce jour, très inférieure à celle annoncée dans les engagements contractuels de l'opérateur : 98% du territoire communal couvert. Or, la géographie particulière de notre commune provoque des zones d'ombre à l'intérieur desquelles toute réception s'avère impossible. Parmi ces zones d'ombre, certaines sont situées en plein centre du village, dans la partie la plus urbanisée : nous ne pouvons donc pas admettre une telle situation. Par ailleurs, des internautes nous indiquent que les performances qu'ils obtiennent ne sont pas à la hauteur de leurs attentes. Ce constat mitigé met en évidence des difficultés de mise en service et des contraintes géographiques locales insuffisamment prises en compte.

Nous avons donc souhaité faire part de notre mécontentement et de celui des administrés au Président du Conseil Général et nous lui avons demandé qu'il intervienne auprès de l'opérateur attributaire du marché afin qu'il respecte ses engagements

contractuels. (voir copies des courriers ci-dessous). Par ailleurs, nous avons ouvert un registre de doléances à l'accueil de la Mairie. L'objectif recherché au travers de celui-ci est d'informer le Conseil Général, de la façon la plus exhaustive possible, des difficultés rencontrées par les internautes sur le terrain.

Lettre adressée au Président du Conseil Général le 29 juin 2006

**Monsieur le Président,**

**La situation géographique de notre village et les capacités insuffisantes des installations existantes ont, jusqu'ici, privé les internautes locaux de la technologie ADSL tant convoitée. Cette situation bloquée a déclenché chez bon nombre d'entre eux un sentiment d'injustice et de frustrations qu'ils ont souhaité manifester à plusieurs reprises contre l'opérateur institutionnel. Pour gommer cette injustice, le Conseil Général de Seine-et-Marne s'est engagé dans un important**



*programme dont l'objectif, à terme, est l'accès à la technologie Internet haut débit pour tous les Seine-et-Marnais.*

*Les internautes locaux, à l'annonce de ce projet ambitieux, avaient reporté tous leurs espoirs dans la solution alternative proposée par le Conseil Général pour suppléer aux défaillances de l'opérateur historique. Or il semble, d'après les retours que nous enregistrons à l'accueil de la mairie, que ces espoirs soient déçus et le mécontentement va grandissant au fur et à mesure que les résultats des études d'éligibilité, pratiqués par le gestionnaire " Altitude Télécom ", arrivent chez les particuliers.*

*Ces études d'éligibilité semblent montrer qu'une grande partie du village serait située dans une zone d'ombre à l'intérieur de laquelle la réception ne serait pas possible. Apparemment, ce dysfonctionnement concernerait la frange ouest du hameau de " la Basse Roche ", le coteau qui borde la vallée de la Seine, mais aussi le centre du village, ce qui paraît incompréhensible. Les résultats obtenus sur le terrain ne paraissent pas être à la hauteur de la politique volontariste menée par le Conseil Général dans ce domaine. Cela provoque l'irritation voire, dans certains cas, la colère des usagers qui s'interrogent maintenant, et semble-t-il à juste titre, sur la pertinence de la solution technologique retenue.*

*Dans ces conditions, je souhaite que vous m'informiez des solutions que le Département envisage de mettre en oeuvre pour faire cesser ces dysfonctionnements qui, j'en suis persuadé, ne sont que de simples mises au point inhérentes au lancement de l'opération, afin d'offrir aux usagers un service de qualité conforme aux engagements annoncés.*

*Ne doutant pas de votre écoute et de votre diligence, Je vous prie de croire, Monsieur le Président, en l'expression de mes respectueuses salutations.*

*Le maire  
J.Vaillant*

Réponse du Conseil Général reçue en Mairie le 29 juillet 2006

*Monsieur le Maire,*

*Par lettre en date du 29 juin 2006, vous avez attiré l'attention de M. Vincent EBLE, Président du Conseil Général de Seine-et-Marne à propos des zones d'ombre qui persistent sur la commune de la Grande Paroisse malgré le déploiement de la technologie "WI-MAX" par le Département.*

*La société " Altitude Développement ", qui construit le réseau, a un engagement de couverture de votre commune de 98 %. Or à ce jour, ce taux n'est pas atteint.*

*Le 25 juillet, Patrick COCULO, ingénieur à la Direction du Développement des territoires - service T.I.C.-, s'est rendu dans votre commune pour une analyse contradictoire avec la société " Altitude Développement ".*

*La Grande Paroisse n'est pas la seule commune dans laquelle la desserte client est insuffisante par rapport à l'engagement initial.*

*À ce jour, en concertation avec le Département, la société " Altitude Développement " analyse le réseau en recensant les zones d'ombre en vue d'une solution globale.*

*Je ne manquerai pas de vous tenir informé et vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de mes salutations distinguées.*

*Le Directeur du Développement des Territoires  
Philippe HERSCU*

Cette réponse, sans engagement ni date d'effet, ne nous convient pas. Aussi, lors de la séance 21 septembre 2006, le Conseil Municipal a demandé au Président du Conseil Général que soit programmée une réunion regroupant les trois parties : Département, Commune et Prestataire, afin d'établir un plan de résorption des dysfonctionnements à partir de solutions éprouvées, efficaces et pérennes. Pour l'instant cette demande est restée sans réponse.

Jacques VAILLANT

## Bruits de voisinage

**L**es travaux de bricolage ou de jardinage réalisés par des particuliers à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de porter atteinte à la tranquillité du voisinage ou à la santé de l'homme en raison de leur durée, leur répétition ou leur intensité, tels que tondeuses à gazon à moteur thermique, tronçonneuses, perceuses, raboteuses ou scies mécaniques ne peuvent être effectués que :

les jours ouvrés  
de 7 heures à 20 heures

les samedis  
de 9 heures à 12 heures et  
de 15 heures à 19 heures 30

les dimanches et jours fériés  
de 10 heures à 12 heures.

(arrêté préfectoral 96 DAE1 cv n°084  
relatif aux bruits de voisinage)

## Mairie service Cadastre

Le bureau du Cadastre est ouvert tous les samedis de 9 h à 12 h à la Mairie. Entrée par la rue Clovis Moriot.

## Commissariat annexe Montereau

Depuis le 11 septembre, le commissariat annexe de secteur nord situé 54, square Beaumarchais est transféré au sein du Point d'accès au droit situé, 7 rue Fleur Bégné à MONTEREAU/SURVILLE.

Les horaires d'ouverture restent inchangés :

- du lundi au vendredi :  
8h30 - 12h00 et 14h00 - 18h30. -  
samedi : 13h00 à 19h00.

Tél. : 01 60 57 59 20

## Permanences de l'assistante sociale

en mairie

17 et 30 novembre,  
14 décembre

sur rendez-vous en  
appelant le service social  
de Montereau au

01 60 57 22 33

## Médiateur de la République

Le Médiateur de la République assure ses permanences au Point d'accès aux droits, 9 rue Fleur Bégné à Montereau-Surville tél : 01 64 31 07 83 ou 01 64 31 90 92

Durée de connexion illimitée :  
Danger

